

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU DOUZE NOVEMBRE 2015

Le Douze Novembre Deux Mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal du Pin s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 5 novembre 2015.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Pascal MAILLEY, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Absent excusé : Denis CARRON.

Absente : Corinne ROUHIER.

Pouvoir de D. CARRON à B. MATHIAS

M. Christian CLOR est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE.

→ *Terrain multi-sports* : Les enseignants et les parents remercient la commune pour la réalisation de cet équipement très apprécié.

→ *Effectifs* : 135 élèves sont scolarisés en six classes (+ 2 arrivées prévues en février). 21 enfants en petite section sont prévues pour la rentrée 2016 qui pallieront le départ des 22 CM2. L'institutrice de petite section maternelle envisage la scolarisation de quelques tout petits en Janvier (maximum : 5).

→ *Visite DDEN* : Les représentants DDEN ont visité l'école ce jour. Aucune remarque particulière sauf en ce qui concerne le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Un système d'alarme particulier, différent de l'alarme incendie devra être mis en place pour signaler un éventuel confinement à l'école. Ce peut être une cloche, une corne de brume....

→ *Bilan des coopératives* : Chaque enseignant a fait part du bilan pour sa classe.

→ *Projet d'Ecole* : Il est établi sur la période 2014/2018 et s'axe principalement sur le patrimoine historique local.

→ *Voyage des CM1/CM2* : Le projet d'une classe de neige de 3 jours/2nuits à Autrans est envisagé.

→ *Drapeau* : Un budget de 100 € est attribué pour la mise en place de deux drapeaux : 1 français et 1 européen, et de la devise nationale à l'école.

→ *Vidéoprojecteur* : Le nouveau vidéoprojecteur doit être installé d'ici la fin du mois dans la classe de Nathalie WILLO.

→ *Travaux* : La commission travaux est invitée à faire établir un devis pour le remplacement du plancher et d'autres travaux de remise en état de la classe maternelle d'Anne Reboul, et un bilan du mobilier (à changer, disponible...) sera fait. Un diagnostic pour l'état des arbres dans la cour de l'école sera également demandé.

→ *Remplacement* : Elodie Fuentès devrait assurer le remplacement de Stéfany, ATSEM, durant son congé maternité.

→ *Garderie* : Les effectifs de la garderie du mercredi entre 11h30 et 12h30 sont sous surveillance car très faibles. Une suppression de ce service pourrait être envisagée.

BUREAU DE POSTE.

La population a été informée du changement d'horaires. A compter du lundi 16 novembre, le bureau de Poste du Pin sera ouvert le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h, et le mardi de 9h30 à 11h30. Le guichetier du Pin travaillera également au centre de tri à St Jean de Soudain. Il sera formé durant le mois de Novembre.

TERRAIN PLURALIS.

M. le Maire rend compte de la rencontre du 20 octobre avec Pluralis et Valrim.

. Pluralis vend son terrain 250 000 € et a un acquéreur potentiel dont le projet ne semble pas abouti à ce jour (éco quartier) ; les 12 acquéreurs solidaires n'étant pas encore trouvés.

. Valrim, société immobilière, a signé un compromis pour le terrain Grizolle afin d'y construire 6 logements en accession PSLA (Prêt Social Location Accession). Ce projet ne peut se faire que conjointement à celui sur la propriété Pluralis en raison notamment de la voirie commune.

Le Conseil Municipal a évoqué la création de logements adaptés aux personnes âgées sur le terrain Grizolle. La société VALRIM concertée, avec son partenaire Semcoda, n'est pas hostile à ce projet.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire que la Commune acquière le terrain de Pluralis. Une proposition à 180 000 € a été faite, et a été refusée, Pluralis ne souhaitant pas baisser son prix.

Il a alors été proposé à Pluralis de leur permettre la mise en vente des 15 logements de la résidence St Christophe. La commune devra alors leur céder le terrain pour un coût estimé à 70 000 €. Ajoutés aux 180 000 € proposés, on atteint la somme espérée par Pluralis de 250 000 €.

Une nouvelle rencontre est programmée le 16 novembre avec tous les partenaires. Si cette proposition d'achat par la Commune est validée par chacun, la commune demandera qu'un plan de masse et une esquisse du projet soit réalisée avec 6 logements familles et 6 logements adaptés aux personnes âgées sur les terrains Grizolle et Pluralis. Le surplus du terrain Pluralis pourrait alors être en réserve pour une tranche ultérieure ou cédé pour le projet d'éco quartier.

L'investissement est important pour la commune du Pin, mais ce terrain constituerait une réserve foncière proche du centre-village.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opération telle que relatée ci-dessus.

Au cours de la discussion, certains conseillers ont évoqué la suppression de la coupure verte. M. le Maire rappelle que cette suppression a été actée lors de l'élaboration du PLU, eu égard à sa situation mais avec en contrepartie des orientations d'aménagement particulières. Il précise par ailleurs que la mise en place d'un PLUI au niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est abandonnée, 12 communes ayant émis un avis défavorable.

CONVENTION INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE

Le Pays Voironnais conduit actuellement un projet de mise en réseau des bibliothèques. La mise en œuvre de ce projet nécessite d'équiper ces médiathèques sur le plan informatique. Pour cela, il a été décidé que le Pays Voironnais procéderait à l'achat du matériel nécessaire. Le matériel acheté sera ensuite mis à disposition des communes contre une participation de 20 % du montant HT du matériel par le biais d'une convention.

Le Conseil municipal donne un accord de principe pour la signature de cette convention avec le Pays Voironnais. Cet accord sera entériné par délibération lorsque la liste du matériel fourni et les conditions financières seront connues.

2015.11.01. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------|
| - Club d'Escalade Cedrac : | 84 € |
| - Yacht Club Grenoble-Charavines : | 132 € |
| - Basket Club du Lac Bleu : | 60 € |
| - Aviron du Lac Bleu : | 48 € |
| - Les archers du Lac : | 36 € |

2015.11.02. SUBVENTION LA GAULE DU SURAND

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par douze voix pour et deux voix contre :

- Attribue une subvention de 50 € à l'association de pêche « La Gaule du Surand », suite à leur demande pour le nettoyage des fossés.

2015.11.03. CONVENTION PALADRU POUR PARTICIPATION R.A.M.

Le Maire rappelle que la Commune de Paladru assure la gestion du R.A.M. (Relais Assistants Maternelles) du tour du Lac depuis le 1^{er} Janvier 2015.

Une convention entre les cinq communes est proposée pour déterminer les modalités de répartition financière relatives au R.A.M. Cette convention sera valide selon la durée du contrat CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en vigueur soit du 01.01.2015 au 31.12.2019.

Le montant de la participation de chaque commune est déterminé par les coefficients définis par la CAF dans le cadre du CEJ, soit une participation de 16 % pour la Commune du Pin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec les cinq communes pour détermination de la répartition financière du R.A.M. du Tour du Lac, et autorise le Maire ou un adjoint à la signer.

2015.11.04. CONVENTION FORMATION PREVENTION SECOURS DU PERSONNEL

Le Maire présente au Conseil le projet de convention avec le C.I.A.S. du Pays Voironnais pour la participation de quatre agents municipaux de l'école à la formation PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Le coût de cette formation est de 50 € par stagiaire, soit un montant total de 200 € pour notre Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec le CIAS du Pays Voironnais et le coût de la formation, soit 50 € par stagiaire pour 4 agents municipaux.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer ladite convention.

2015.11.05. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE. CLIS VOIRON

Le Maire informe le Conseil qu'un enfant de la commune a été scolarisé en CLIS (classe d'inclusion scolaire) à Voiron pour l'année scolaire 2014/2015. La commune de VOIRON sollicite le versement d'une somme de 400.00 € au titre des frais de scolarité. Le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la convention de participation aux frais de scolarisation de l'enfant SCHAPMANN Rébecca en C.L.I.S. à VOIRON pour l'année scolaire 2014/2015, et autorise le Maire à la signer.
- Accepte le versement de la somme de 400.00 € à la commune de VOIRON correspondant à ces frais de scolarité.

2015.11.06. CONVENTION SEDI 38. MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle que le Conseil a décidé de réaliser, en partenariat avec le SEDI 38, des travaux sur le réseau d'éclairage public : mise en sécurité de 5 armoires, pose d'une horloge astronomique, remplacement de 13 luminaires ballons fluos.

Le Maire présente au Conseil la convention proposée par le SEDI 38 pour une délégation de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'éclairage public sus-mentionnés, et le montant restant à la charge de la Commune pour 4 772.90 € TTC.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SEDI 38 pour le suivi de ces travaux.

2015.11.07. Demande de soutien financier pour la réalisation des actions prévues au plan de préservation et d'interprétation du site du Marais du Chassigneu – (SL066).

Le Maire rappelle la délibération du 15/12/2005 adressée au Conseil général de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 24/07/2006.

Le Maire rappelle l'adoption du plan de préservation et d'interprétation du site en 2011, qui définit un programme d'actions sur la période 2012-2016.

Le Maire donne lecture des actions prévues par le plan, telles que listées ci-dessous :

LE PIN - MARAIS du CHASSIGNEUX (SL066)						
Plan d'actions 2012-2016						
Type action	N°Opé	Description	Inv/Fct	Année	PRESTATAIRE	MONTANT HT
2-Actions de fonctionnement						
- 4 – Suivi scientifique	SE1	Suivi qualité de l'eau	Fct	2015	ASPOSAN	472.80 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ sollicite une subvention du Conseil général pour la réalisation des actions prévues en 2015 sur l'espace naturel sensible du Marais du Chassigneu telles que listées ci-dessus
- ✓ charge le Maire de transmettre au Conseil général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (descriptif des actions, devis détaillé du prestataire, planning de réalisation, plan de financement)

QUESTIONS DIVERSES.

✓ 2015.11.08. REMBOURSEMENT FRAIS ADJOINTE :

Le Maire expose que Christiane PEROT, adjointe, s'est rendue à deux reprises au Pin dans le Jura pour le transport de l'exposition sur les volcans pour la fête de la science les 16 et 17 octobre derniers. Mme PEROT a utilisé le camion communal, et il y a lieu de lui rembourser les frais d'autoroute relatifs à ce transport, soit la somme total de 49.20 € .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De rembourser à Christiane PEROT, adjointe, la somme de 49.20 € correspondant aux frais d'autoroute pour le transport de l'exposition de la fête de la science.

✓ Fête de la Science : Christiane PEROT exprime sa satisfaction pour le succès rencontré par cette manifestation, et la bonne fréquentation de la conférence et de l'exposition. Elle regrette toutefois quelques problèmes d'organisation et des désistements de dernière minute.

✓ Repas des anciens : Christiane PEROT rappelle qu'il se tiendra le 22 novembre prochain à la salle du Carré d'Ars.

✓ Logiciel E-ticket : Marie-Christine CLOR rappelle la mise en place de ce logiciel de gestion des services cantine et garderie et précise la satisfaction des parents qui peuvent désormais inscrire leurs enfants en ligne.

✓ DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Propriété bâtie BUISSONNET : 238 route du Vernay – B 404 – 350 000 €
- Terrain à bâtir PILOT : chemin du Collomb – D 1236 – 65 000 €

✓ Semaine de la Culture : Les Communes du Tour du Lac et la commune de Chirens s'associent pour organiser une semaine de la culture intercommunale, sous la forme d'un festival en 2016, avec des manifestations dans toutes les communes organisatrices.

✓ Illuminations : Bernard Mathias indique que les illuminations de Noël seront installées dans le village le 1^o Décembre.

✓ 2015.11.09. PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des primes de fin d'année du personnel communal. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Considérant que le personnel communal bénéficie d'une prime de fin d'année depuis 1983,

▪ Fixe comme suit les gratifications 2015 :

● Rémi MOTTUEL BAIN :	1 160 €	Malory SAMPAIX :	580 €
● Françoise PIC :	1 045 €	Benjamin REY :	580 €
● Pascale BUDILLON :	1 440 €	Laurence NION :	985 €
● Stéfany GUILLAUD-MAGNIN :	1 045 €	Sandrine GARCIA :	620 €
● Linda NEEL :	580 €	Patrice MONARD :	1 160 €

La séance est levée à 22 h30
